

Assureur	e-cie vie
Nature juridique du contrat	Contrat individuel d'assurance sur la vie
Durée du contrat	Viagère ou déterminée (minimum 8 ans)
Versements	Libres et/ou programmés
Versement initial	Minima : 1 500€ en VL, 150€ en VLP et 5 000€ pour la gestion sous mandat
Versements libres	1 000€ minimum
Versements programmés	Minima : 75€/mois ou /trimestre, 150€/semestre, 300€/an
Minimum par support	150€ en VL, 75€ en VLP (en gestion libre) *
Arbitrages	Montant minimum : 1 500€ ou la totalité du fonds Affectation minimum par support : 150€ Epargne résiduelle minimum sur un support après arbitrage : 500€
Rachat partiel	Montant minimum (support de rachat) : 1 500€ Solde minimum d'épargne atteinte après rachat : 1 000€ Solde minimum par support après rachat : 500€
Rachats partiels programmés	A partir du fonds en euros et uniquement dans le cadre de la gestion libre Montant minimum sur le fonds euros : 7 000€ Minima : 100€ / mois, 300€ / trimestre, 500€ / semestre ou /an Date de désinvestissement : 3ème mardi du mois, trimestre, semestre ou an Seuil d'arrêt des RPP (montant valeur atteinte sur le contrat) : 1 000€
Avances	Possible dès que la durée du contrat a atteint 6 mois révolus Minimum : 2 000€ Conditions de fonctionnement prévues dans le règlement général des avances tenu à disposition sur simple demande
Fonds en euros	Fonds Eurossima
Supports financiers	125 supports
Frais sur versements	0€
Frais de gestion sur encours	Sur le fonds en euros : 0,60% par an Sur les fonds unités de compte dans le cadre de la gestion libre : 0,76% par an Dans le cadre de la gestion sous mandat : 1,10% par an
Frais d'arbitrages ponctuels	En ligne : gratuit Par courrier : gratuit

\* VL : versements libres, VLP : versements libres programmés.

Frais des options d'arbitrages automatiques	Pour la sécurisation des plus-values, la limitation des moins-values et la limitation des moins-values relatives : 0,50% du montant arbitré avec un maximum de 30€ Pour les transferts programmés : 0€
Frais en cas de changement de mode de gestion ou d'orientation de gestion au sein de la gestion sous mandat	0,60% du montant arbitré avec un minimum de 15€ et un maximum de 30€
Dates de valeur : versements	J + 3
Dates de valeur : rachat total, décès, terme	J + 3
Dates de valeur : arbitrages	J + 1 en ligne (avant 16 heures), J + 3 par courrier
Modes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion libre : répartition libre des versements entre les différents supports</li> <li>• Gestion sous mandat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mandat prudent géré par la Financière de l'Echiquier</li> <li>- mandat équilibré géré par DNCA Finance</li> <li>- mandat dynamique par Rothschild &amp; Cie gestion</li> </ul> </li> </ul>
Options d'arbitrages automatiques	<p><b>3 options de gestion accessibles uniquement dans le cadre de la gestion libre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Sécurisation des plus-values :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Support de sécurisation : fonds en euros Eurossima</li> <li>- Pourcentage de plus-values de référence : 5%, 10%, 15%, 20%</li> <li>- Montant minimum à arbitrer : totalité de la plus-value</li> <li>- Valeur atteinte sur le contrat au moins égale à 2 000€</li> <li>- Calcul hebdomadaire</li> </ul> </li> <li>• <u>Limitation des moins-values et Limitation des moins-values relatives :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Support de sécurisation : fonds en euros Eurossima</li> <li>- Pourcentage de moins-values de référence : -5%, -10%, -15%, -20%</li> <li>- Montant minimum à arbitrer : totalité du fonds</li> <li>- Calcul hebdomadaire</li> </ul> </li> <li>• <u>Transferts programmés :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- support d'origine : fonds en euros Eurossima</li> <li>- supports de destination : un ou plusieurs supports en unités de compte</li> <li>- périodicité : mensuelle ou trimestrielle</li> </ul> </li> </ul> <p>Valeur atteinte sur le contrat au moins égale à 5 000€</p> <p>Les options Limitation des moins-values et Limitation des moins-values relatives sont exclusives l'une de l'autre. L'option Sécurisation des plus-values est compatible avec les options Limitations des moins-values et Limitation des moins-values relatives. L'option Transferts programmés est incompatible avec l'option Sécurisation des plus-values</p>
Garanties de prévoyance	<p>Possible uniquement à la souscription, elles prennent fin au 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré. Capital sous risque : 300 000€ maximum <u>Garantie plancher</u> <u>Garantie plancher indexée à 3,50%</u></p>